

“

Acteur incontournable des risques d'entreprises, Albingia propose aux chefs d'entreprise une large gamme de solutions d'assurance dommages et responsabilité.

La compagnie a développé depuis plus de 100 ans une expertise spécifique guidée par ses trois valeurs fondatrices : attention, maîtrise, engagement. L'efficacité et la réactivité de ses équipes lui permettent de délivrer une qualité de service exemplaire, reconnue sur le marché.

Albingia a choisi de s'appuyer exclusivement sur le réseau des courtiers, qu'elle accompagne de façon personnalisée, partout en France, grâce au maillage de ses 6 délégations régionales et à la présence d'une équipe de 12 inspecteurs commerciaux.

Grâce à ce positionnement unique, Albingia fait la différence en exprimant tout son talent.

## \_ PHOTOVOLTAÏQUE

Faites confiance  
à un assureur expert  
en Risques techniques



*Ce dépliant est imprimé avec des encres végétales par une entreprise détentrice de la marque Ipporim sur un papier PEFC issu de forêts gérées durablement. Document non contractuel. Crédit photos : Fotolia - Jibicas Images - MAP*

[www.albingia.fr](http://www.albingia.fr)

Siège Social : 109/111, rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret  
 Entreprise régie par le code des assurances  
 SA au capital de 34 708 448,72 €  
 RCS Nanterre 429 369 309



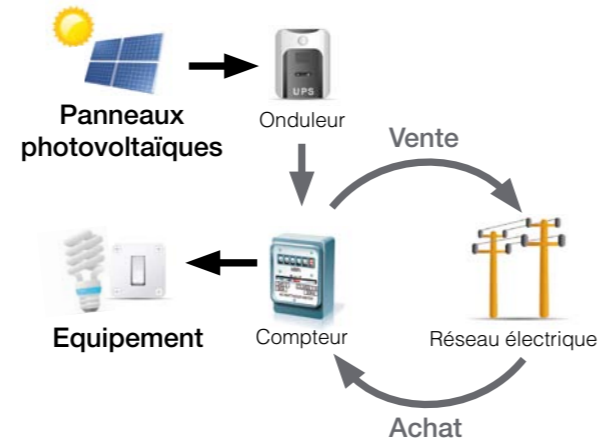
# \_ PHOTOVOLTAÏQUE

## Une énergie renouvelable d'avenir

Le photovoltaïque consiste à produire de l'électricité à partir du rayonnement solaire.

### Le principe de fonctionnement est simple :

des capteurs solaires (panneaux, tuiles, membranes...), composés de cellules en silicium convertissent l'énergie solaire en électricité. Un onduleur transforme le courant continu ainsi produit en courant alternatif compatible avec le réseau électrique. Le courant, dont la puissance est exprimée en Watt-crête, peut être alors utilisé pour ses propres besoins ou pour être vendu au réseau de distribution électrique.



## \_ Albingia, une expertise reconnue

Le développement des énergies renouvelables, comme le photovoltaïque, exige une réponse assurantielle bien spécifique adaptée à ces nouveaux risques.

**Pendant l'installation ou l'exploitation d'une centrale photovoltaïque,** de nombreux événements peuvent mettre en péril l'investissement de l'assuré :

- Suite à une tempête, une centrale photovoltaïque endommagée n'est plus en mesure de produire de l'électricité, engendrant ainsi des pertes de recettes.
- Le dysfonctionnement de panneaux installés sur le toit d'un supermarché a provoqué un incendie. Des clients ont été blessés, les panneaux détruits et le bâtiment endommagé. Le supermarché a dû fermer pendant le temps de la remise en état du bâtiment.
- Des panneaux photovoltaïques, dans un champ clôturé, ont été volés en pleine nuit.

Albingia assure les intervenants de la filière lors du **transport** des capteurs, de la **construction** du bâtiment, du montage de la centrale, pendant son **exploitation** et les aide également à faire face à d'éventuels litiges.

### 1 Transport

Marchandises transportées



### 2 Travaux

Tous Risques Chantier  
Montage Essais  
Perte de recettes anticipées  
RC Maître d'Ouvrage  
Dommages Ouvrage  
Protection Juridique



### 3 Exploitation

Dommages matériels  
Perte de recettes  
Rupture du contrat d'achat d'énergie électrique  
RC incendie  
RC Exploitation  
RC Après Livraison  
Protection Juridique



Acteur incontournable sur le marché des risques d'entreprises, Albingia accompagne depuis de nombreuses années des professionnels impliqués dans la filière photovoltaïque.



## \_ Albingia, l'assurance d'une réponse adaptée

Pour répondre au développement des centrales photovoltaïques raccordées aux réseaux de distribution électrique, Albingia a créé **une solution pertinente et complète** dédiée aux exploitants de centrales photovoltaïques.

### Un contrat unique

proposant **des garanties adaptées** aux engagements et aux besoins de l'assuré :

- Dommages matériels à la centrale photovoltaïque ainsi que les frais et pertes consécutifs.
- Perte de recettes.
- Rupture du contrat d'achat d'énergie électrique.
- Responsabilité civile incendie, explosion, dégât des eaux.
- Responsabilité civile de l'exploitant (RC avant et après livraison).

### Les «plus» à retenir

- Un contrat « tous risques sauf ».
- Des garanties de dommages, perte pécuniaire innovante et de RC dans un seul contrat.
- Une solution qui s'adapte à tous types de capteurs.
- Une indemnisation en valeur à neuf pendant 5 ans.
- Des garanties adaptées aux spécificités juridiques de l'opération.
- Une territorialité étendue aux Départements d'Outre Mer.

## NOS ATOUTS

- Une **expérience** de plus de 100 ans en Risques techniques.
- La capacité d'**étudier** tous types de centrales photovoltaïques.
- Une **réponse assurance** à chaque étape du projet.
- Une équipe de **spécialistes** dédiée dans votre région, garante de conseils véritablement personnalisés.

